

DEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAIS

---  
ARRONDISSEMENT  
DE BETHUNE

---  
CANTON DE  
DOUVRAIN

---  
COMMUNE DE  
VERMELLES

DEC\_2025\_43\_1

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 062-216208462-20251201-DEC2025\_43\_1-CC



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par délibération du conseil municipal du 12 avril 2024

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération du 7 octobre 2022 approuvant le contrat de maintenance des logiciels de gestion financière et gestion des ressources humaines, passé avec la société AFI à Lognes

**Objet : Avenant n°2 au contrat de maintenance des logiciels gestion financière et gestion des ressources humaines**

DECIDE

**Article 1** : Il est conclu avec la société AFI à Lognes un avenant n° 2 au contrat de maintenance des logiciels de gestion financière et gestion des ressources humaines ayant pour objet la maintenance de module : préparation budgétaire de la masse salariale.

**Article 2** : Le montant annuel du contrat s'élève à 200 € HT.

**Article 3** : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Vermelles, le 1<sup>er</sup> décembre 2025  
Alain DE CARRION  
Maire de Vermelles